N°2024_025 FINANCES - Budget Annexe La Couture - Compte Administratif 2

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

EXIT IVA :

THE SEA OF



ID: 045-214502692-20240408-CM_2024_025-DE

N° 2024 025

FINANCES - Budget Annexe La Couture – Compte Administratif 2023 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents:

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice:

21

Présents:

16

Votants:

19

Excusés:

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs:

Christine ADRIAN	Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET	Joël GIRARD
Christiane BRESSION	Pascal FOULON
Charline MARTINEAU	Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les délibérations n°2023-037 et 2023-038 relative au compte de gestion et au compte administratif 2022 du budget annexe La Couture ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe La Couture 2022 ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget; Qu'il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard;

Considérant que le budget annexe La Couture doit être clôturé en 2025 ;

Considérant que M. le Maire s'est retiré lors du débat et du vote du Compte Administratif 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal a élu comme président M. DOUARE, Doyen de la séance, pour présider le Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif 2023 ;

N°2024_025 FINANCES - Budget Annexe La Couture - Compte Administratif

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024



ID: 045-214502692-20240408-CM_2024_025-DE

M. le Doyen propose aux membres du Conseil Municipal;

D'APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget annexe La Couture pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES REALISEES	0,00 €
DEPENSES REALISEES	0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES REALISEES	0,00€
DEPENSES REALISEES	152 699,10 €

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 152 699,10 €.

D'ARRETER le résultat final du compte administratif 2023 du budget annexe La Couture à un déficit de 152 699,10€.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme A Saint-Ay, le !1 0 AVR. 2024

Le Doyen,

Raymond DOUARE

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 1 0 AVR. 2024

Et de l'affichage le 1 0 AVR, 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA